



AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

PROSERVICES ARRANGEMENT EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT

Acheteur: mdube

Invitation no .: N15-15535

Autorité contractante: Maureen Dubé

Téléphone 613-947-3737 No .:

Fax .: 613-947-6368

Adresse E-mail: Maureen.dube@crsng-nserc.gc.ca

Cette demande de propositions est seulement pour les fournisseurs pré-qualifiés pour le volet 9 (9.12 Services d'évaluation Consultant) contre Arrangement en matière d'approvisionnement ProServices (E60ZT-120001/063/ZT)

Les fournisseurs qualifiés suivants ont été invités à soumissionner;

1. Conseil mondial Advantaage
2. Hickling, Arthurs, Low Corporation

DESCRIPTION DES BESOINS:

Le Conseil des sciences naturelles et en génie du Canada exige l'expertise d'un consultant qualifié pour effectuer une analyse de l'environnement pour contextualiser les Centres d'excellence pour la recherche (CECR) de commercialisation.

L'analyse de l'environnement fournira de haut niveau de l'information stratégique qui compare et situe le programme des CECR par rapport à d'autres programmes de financement publics canadiens et internationaux à l'appui de combler l'innovation et la commercialisation, et qui permet la différenciation de valeur unique du programme des CECR. Le programme des CECR sera mappé comme un portefeuille d'investissement en termes objectifs et des résultats par rapport aux autres programmes de financement.

Flux de travail 9.12: Services d'évaluation Consultant - Niveau 2

DURÉE DU MARCHÉ

Attribution du contrat (prévue de 7 Décembre, 2015) jusqu'à au 25 Mars 2016 inclus

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées en conformité avec l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit:



- a. se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b. répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- c. obtenir le minimum de points requis pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

2. Les soumissions ne répondant pas aux (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable avec le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, à condition que le prix total évalué ne dépasse pas le budget disponible pour ce besoin.

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

1. L'entrepreneur / offrant doit, en tout temps pendant l'exécution de l'arrangement contrat / offre permanente / Supply, une attestation de vérification d'organisation désignée (DOS), délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. L'entrepreneur / le personnel offrant devant avoir accès à des renseignements protégés, ou à des biens de travail (s) doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC / TPSGC.
3. L'entrepreneur / offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS le site de travail identifié (s), et l'entrepreneur / offrant doit veiller à ce que son personnel est au courant et se conformer à cette restriction.
4. sous-traitance comportant des exigences de sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC / TPSGC.
5. L'entrepreneur / offrant doit respecter les dispositions de la:
 - un. Exigences de sécurité Liste de vérification et de sécurité (le cas échéant), joint en annexe _____;
 - b. Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).